Communication publicitaire

NATIXIS
INVESTMENT MANAGERS



ACTIONS

THEMATICS EUROPE SELECTION

Cherchez à bénéficier du potentiel de croissance et de la diversité de la gestion thématique sur les marchés européens.

Le fonds n'est pas garanti, il existe un risque de perte en capital.

THEMATICS
asset management

Ce document à caractère promotionnel est destiné à des clients non professionnels au sens de la directive MIF. Ceci est une communication publicitaire. Veuillez vous référer au prospectus du fonds et au document d'informations clés avant de prendre toute décision finale d'investissement.

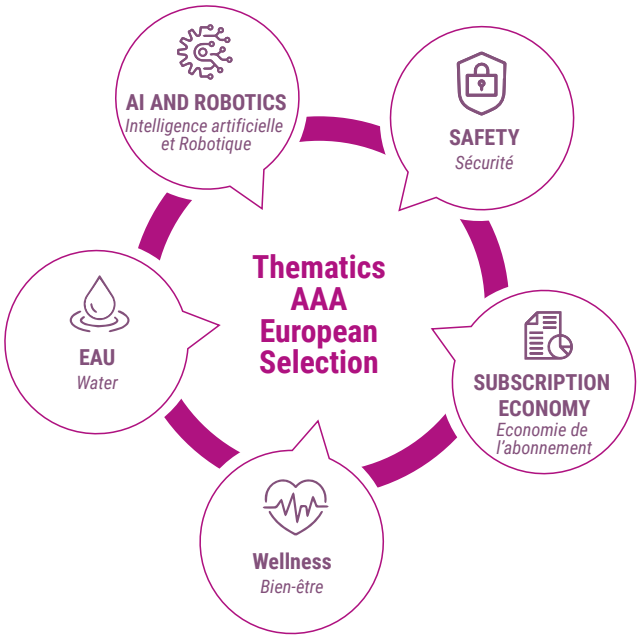
THEMATICS EUROPE SELECTION

- Profitez de la diversification d'un fonds multithématique
- Bénéficiez d'une gestion intégrant des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) tout au long du processus d'investissement
- Accédez à un fonds éligible au PEA, dont au moins 75 % de l'actif net est investi en actions au sein de l'Espace Economique Européen

ACCÉDER À UN UNIVERS D'INVESTISSEMENT EN ACTIONS NON CONTRAINT PAR NATURE

Thematics Europe Selection est géré dans une optique thématique et n'est donc soumis à aucune des contraintes habituelles en termes de secteurs, styles de gestion et capitalisations boursières. Les gérants peuvent donc chercher à exploiter l'ensemble des opportunités d'investissement à long terme dont les valorisations sont jugées intéressantes.

Le Fonds investit dans des actions d'entreprises présentes au sein des stratégies thématiques couvertes par Thematics AM, et présentées dans le Prospectus (telles que, sans toutefois s'y limiter, Thematics AI and Robotics Fund, Thematics Safety Fund, Thematics Subscription Economy Fund, Thematics Water Fund et Thematics Wellness Fund).



PROFITEZ DE LA DIVERSIFICATION D'UN FONDS INVESTI SUR DE MULTIPLES THEMATIQUES

La gestion thématique offre aux investisseurs un accès à tout un ensemble de marchés ayant un potentiel de croissance jugé supérieur à celui de l'économie grâce à la croissance séculaire potentielle des tendances qui les sous-tendent. L'intelligence artificielle et la robotique, la sécurité, l'économie de l'abonnement, l'eau et le bien-être sont des thématiques qui prennent une place de plus en plus importante dans notre vie quotidienne. Ces thématiques reposent sur des tendances de fond à l'échelle mondiale dans les domaines de la démographie, de l'environnement, des technologies et des styles de vie, qui pourront être exploitées par notre stratégie Thematics Europe Selection. Selon l'équipe de gestion, ces tendances peuvent offrir des opportunités d'investissement potentiellement intéressantes et atypiques. Les gérants de Thematics Europe Selection investissent dans des actions d'entreprises détenues au sein des stratégies de la gamme de Thematics Asset Management. Le fonds dispose d'un potentiel de diversification important en termes de secteurs, styles de gestion et capitalisations boursières, mais également au sein même des thématiques dont les moteurs de croissance sont divers. Les gérants de fonds peuvent ainsi construire un portefeuille diversifié en fonction de leurs convictions.

POINT D'ATTENTION Thematics Europe Selection permet de profiter des performances potentielles des marchés financiers en contrepartie d'une certaine prise de risques (**notamment le risque de perte en capital**). Les caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à ce Fonds sont mentionnés dans le Document d'Information Clé. **Il convient de respecter la durée de placement recommandée de 5 ans** . Avant tout investissement éventuel, il convient de lire attentivement le Document d'Information Clé. Il est disponible sur demande auprès de Natixis Investment Managers International.

BÉNÉFICIEZ D'UNE GESTION «THÉMATIQUE» INTÉGRANT DES CRITÈRES ESG (ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE) DANS SA SÉLECTION DE VALEURS[1]

Les gérants de Thematics Europe Selection possèdent une bonne expérience de l'investissement dans des stratégies thématiques. Dans le cadre de la gestion de ce fonds, ils se focalisent sur les thématiques de l'intelligence artificielle et de la robotique, de la sécurité, de l'économie de l'abonnement, de l'eau, et du bien-être, et dont ils ont une connaissance approfondie et pour lesquelles ils ont tissé un réseau de contacts.

Au-delà de leur expertise sur ces thématiques spécifiques, les gérants intègrent des critères ESG au sein de leur processus d'investissement[1]. Ils sont pris en compte lors de différentes étapes notamment lors de la définition l'univers d'investissement (exclusion de « sujets controversés »), l'analyse des entreprises (utilisation de recherche ESG) ou encore la sélection des valeurs

(1) Pour plus d'informations sur la politique ESG et sur les exclusions, cliquez sur le lien suivant : www.thematics-am.com.

OBJECTIF DE GESTION

Le FCP a pour objectif d'obtenir une performance, sur **la durée de placement recommandée sur le long terme de 5 ans minimum**, supérieure à celle des marchés actions européens en tirant parti de la dynamique des valeurs européennes liées à plusieurs thématiques gérées par le gestionnaire telle que l'intelligence artificielle et la robotique, la sécurité, l'économie de l'abonnement, l'eau et le bien-être. L'ensemble des valeurs constituant le portefeuille comprennent systématiquement des considérations environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG »).

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais ne poursuit pas un objectif d'investissement durable. Toutefois, il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable tels que définis par la classification de l'Union Européenne.

PROFIL DE RISQUE

Thematics Europe Selection Fund n'est pas garanti : il existe un risque de perte en capital. Le fonds est principalement soumis aux risques suivants : risque actions, taux de change, investissement international, sociétés à grande capitalisation, sociétés à petite capitalisation, concentration géographique, changement de législation et/ou de régimes fiscaux, marchés émergents, risque de durabilité.

Pour une description plus complète des risques, se référer au prospectus du fonds, disponible auprès de Natixis Investment managers International.

Indicateur Synthétique de Risque* : 1 2 3 **4** 5 6 7

* Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque (ISR), tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).

EN SAVOIR +

	Part R	Part I
Société de gestion	Natixis Investment Managers International	
Gestionnaire financier par délégation	Thematics Asset Management	
Nature juridique	FCP de droit français de type OPCVM	
Classification AMF	Actions Internationales	
Nourricier	Non	
Durée de placement recommandée	5 ans	
Devise de référence	Euro	
Risque de perte en capital	Oui	
Indice de référence	MSCI Europe (cours de clôture – dividendes net réinvestis). Cet indice est composé d'environ 600 sociétés basées dans 16 pays européens développés – à savoir l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la Finlande, la France, l'Allemagne, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, les Pays Bas, la Norvège, le Portugal, l'Espagne, la Suède, la Suisse et le Royaume-Uni. Le poids de chaque valeur est fixé en fonction du flottant des sociétés. L'indice de référence n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales et sociales telles que promues par le fonds	
Classification SFDR	Article 8	
Proportion minimale : **- d'alignement à la taxonomie[1]** **- d'investissements durables**	 0% 30%	
Date de création	1985 (SICAV) – 12 mai 2004 (FCP)	
Code ISIN	FR0010058529	FR0010152967
Éligibilité	Compte-titres ordinaire, Plan d'Epargne en Actions (PEA), Contrat d'assurance vie et de capitalisation référencés par le Groupe BPCE	
Abonnement	Oui	
Frais d'entrée[2] maximum	En cas de souscription en numéraire : 2% En cas d'apport de titres : 2 % tranche de 1 à 999 titres. 1,5 % tranche > 1000 titres	
Frais de sortie[2]	Néant	
Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement	1,50 %. Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. > dont rétrocession au réseau distributeur : 1,18 %	1 %. Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. > dont rétrocession au réseau distributeur : 0,25 %
Frais de transactions	0,3% de la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons.	
Modalités de souscription et de rachat	Un centième de part, cours inconnu	Un dix-millième de part, cours inconnu
Commission de surperformance	Il n'y a pas de commission de surperformance pour ce Produit.	
Souscription minimale initiale	Un centième de part	50 000 €
Valeur liquidative d'origine	417,84 € (à la création du FCP le 12 mai 2004)	100 000 € (au 13/01/2005)
Valorisation	Quotidienne	
Heure de centralisation	15h30	
Indicateur Synthétique de Risque [3]	1 2 3 **4** 5 6 7	

Conformément à la réglementation en vigueur, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit. **Le DIC, le prospectus et les documents périodiques sont disponibles gratuitement en français sur demande auprès de Natixis Investment Managers International et sur le site https://ngamdfr-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0010058529/detail et https://ngamdfr-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0010152967/detail. Vous devez prendre connaissance du DIC qui devra vous être remis préalablement à la souscription. Pour plus d'information concernant les aspects liés à la durabilité du fonds, veuillez-vous référer au document prévu par l'article 10 de la réglementation SFDR intitulé «Publication d'informations en matière de durabilité» disponible sur le site de la société de gestion du fonds et sur le site https://ngamdfr-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0010058529/detail et https://ngamdfr-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0010152967/detail.**

(1) L'objectif de la Taxonomie européenne est la création d'un système de classification de ce qui est considéré comme « durable » d'un point de vue environnemental et social. Elle crée un cadre et des principes pour évaluer les activités économiques à l'aune de six objectifs environnementaux. **(2)** Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, les frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours et le cas échéant, ceux liés aux garanties de prévoyance s'appliquent. **(3)** Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque (ISR), tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. Indicateur Synthétique de Risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué). Le niveau de l'Indicateur Synthétique de Risque est celui en vigueur à la date de rédaction du document.

MENTIONS LÉGALES

Ce document, à caractère promotionnel, est destiné à des clients non professionnels au sens de la Directive MIF 2. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Thematics Asset Management. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Thematics Asset Management à partir de sources qu'elle estime fiables. Thematics Asset Management se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis. Thematics Asset Management ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Le Fonds est agréé par l'Autorité des Marchés Financiers et est autorisé à la commercialisation en France et éventuellement dans d'autres pays où la loi l'autorise. Les principales caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à l'investissement dans un Fonds sont décrits dans le Document d'Information Clé (DIC) de ce dernier. Les risques et les frais relatifs à l'investissement dans un fonds sont décrits dans le prospectus de ce dernier. Veuillez vous référer au prospectus et au site internet du gérant financier pour plus d'information sur la méthodologie d'évaluation ESG du fonds. La politique de vote et d'engagement est disponible via le lien suivant : www.thematics-am.com. Le capital investi et les performances ne sont pas garantis. Il convient de respecter la durée minimale de placement recommandée. La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Pour toute réclamation, votre agence bancaire au sein de laquelle vous avez souscrit notre produit est votre premier interlocuteur. Prenez contact avec votre Conseiller ou votre Directeur d'agence. Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance, directement à l'agence, par courrier, par mail ou par téléphone. Vous retrouvez ses coordonnées directement sur votre extrait de compte. Votre interlocuteur qualifiera la nature de la demande et du besoin et pour tout élément portant spécifiquement sur le produit, votre interlocuteur s'adressera alors à la société de gestion dans le cadre de son dispositif ad hoc de traitement des réclamations pour obtenir les précisions attendues. Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez prendre contact avec le service réclamation de votre banque dont les coordonnées figurent directement sur le site client dans la rubrique dédiée « Réclamations ». En cas de désaccord persistant, vous pouvez prendre contact gratuitement avec un médiateur dont le médiateur de l'AMF à l'adresse suivante : Autorité des marchés financiers, Médiateur de l'AMF, 17 Place de la Bourse 75082 PARIS CEDEX 02. Le formulaire de demande de médiation ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site http://www.amf-france.org. La saisine du Médiateur s'effectue en langue française.

L'attention des investisseurs est attirée sur les liens capitalistiques existant entre BPCE, les distributeurs potentiels du produit du groupe BPCE et les entités citées et sur l'existence de risques de conflits d'intérêts potentiels.

Document non contractuel, actualisé en juillet 2023.

Thematics Europe Selection est un FCP de droit français géré par Natixis Investment Managers International (Délégataire : Thematics Asset Management).

Thematics Asset Management – Société par actions simplifiée au capital de 191 440 euros - 843 939 992 - RCS Paris. Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 19000027. Siège social : 20 rue des Capucines 75002 Paris.

Natixis Investment Managers International - Société anonyme au capital de 94 127 658,48 euros – 329 450 738 RCS Paris – Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 90-009. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris – www.im.natixis.com

BPCE - Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance, au capital de 188 932 730 €. Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS – RCS Paris 493 455 042. BPCE, intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 08045100.